



## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE POUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU DE TAVERS**

Je soussigné Jean Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la modification de droit commun du PLU de Tavers a été affiché réglementairement :

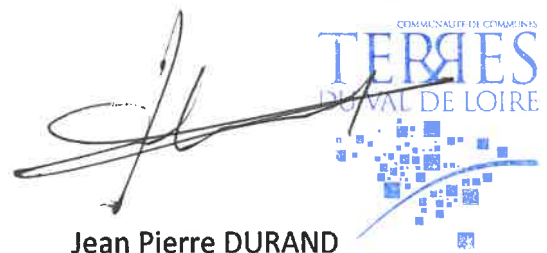
A la Mairie de Meung-sur-Loire le 15 décembre 2023 et à la Mairie de Tavers le 22 décembre 2023, et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 9 février 2024 inclus.

Je certifie en outre que l'arrêté n°2023-PLUIHD-010 en date du 8 décembre 2023, prescrivant l'enquête publique a bien été affiché :

A la Mairie de Meung-sur-Loire le 15 décembre 2023 et à la Mairie de Tavers, le 22 décembre 2023 et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 9 février 2024 inclus.

Fait à Meung-sur-Loire le 15 février 2024,

Le Président de la Communauté de  
Communes des Terres du Val de Loire



Jean Pierre DURAND